

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

La conseillère Chantal Lambert est absente.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:31 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2018-10-230 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 4 septembre 2018;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2018.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Gestion de l'eau potable – Rapport annuel 2017;

8.1.2 Autorisation de modification de l'entente entre la municipalité d'Ascot Corner et la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.3 Entente entre la municipalité d'Ascot Corner et la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour la location de la nouvelle caserne;

8.1.4 Budget 2019 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

8.1.5 Appui à la coalition pour une navigation responsable et durable;

8.1.6 Nomination d'un représentant de la municipalité d'Ascot Corner à la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot;

- 8.1.7 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;
- 8.1.8 Jour du Souvenir;
- 8.1.9 Autorisation de signature aux comptes de la municipalité en l'absence de madame la mairesse;
- 8.1.10 Représentant municipal au conseil d'administration de l'OMH;
- 8.1.11 Résolution pour signaler l'inquiétude des municipalités dans le cadre du projet de la piste cyclable de la Saint-François d'un possible moratoire jusqu'en mars 2019 sur la signature des baux et le retrait du rail entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke;
- 8.1.12 Démission de la conseillère madame Chantal Lambert siège numéro 5;

9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption – Règlement numéro 567B concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 9.2 Adoption – Règlement numéro 651 modifiant le règlement 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Ascot Corner.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

- 11.1 Nomination d'un représentant à la régie des incendies;
- 11.2 Nomination d'un représentant à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 5 novembre 2018 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-10-221 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Mireille Hallée du chemin Paul :

- Parle au nom des citoyens du chemin Paul et demande une intervention de la Municipalité auprès du MTMDET pour améliorer la sécurité à l'intersection du chemin Paul et de la route 112. Plusieurs solutions sont proposées pour démontrer au MTMDET l'urgence de la problématique Il est convenu que la Municipalité va rencontrer le MTMDET pour tenter d'augmenter la sécurité à l'intersection du chemin Paul et de la route 112. Il est également convenu qu'une pétition doit être déposée à la municipalité pour être présentée au MTMDET.

Madame Maryse Labonté :

- Remerciement d'avoir changé la date de la réunion.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 58.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2018 et en fait la lecture.

7.1.1

2018-10-222 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 octobre 2018 au montant de **245 185.93 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Une réunion au PDZA, on est à l'étude pour un abattoir régional. Nous n'avons plus d'abattoir régional ;
 - RISH, on a ouvert des soumissions pour un nouveau garage. Celle qui a été retenue est moins chère que le budget ;
 - Le congrès de la FQM, le directeur général, la conseillère madame Gina Castelli et la mairesse sont allés au congrès de la FQM à la fin septembre. Un kiosque de Recyc-Québec parlait d'une application pour les téléphones intelligents. L'application ça va où ? permet de déterminer dans quel bac nous devons mettre un rebut ;
 - L'invitation le 19 octobre prochain à l'Oktoberfest de la Polyvalente Louis St-Laurent au coût de 30 \$ par personne ;
 - L'invitation le 25 octobre prochain à Sherbrooke pour un *Bières et Fromages* pour financer le travailleur de rang du PDZA.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - Le développement économique, avec l'aide de la MRC, nous avons obtenu l'aide des étudiants de l'Université McGill pour un projet concernant la route 112. Nous recevrons prochainement une offre de services ;
 - La Régie d'incendie, les travaux pour la construction de la caserne devraient commencer cette année ;
 - Le Transport de personnes HSF, on commence à regarder nos budgets. Nous n'avons pas de transport le soir et la fin de semaine. Nous voulons du transport le soir et la fin de semaine ;
 - Le journal d'Ascot Corner, Madame Castelli écrit une chronique pour les jeunes. Les Chevaliers de Colomb ont un brunch dimanche prochain et les profits seront remis au journal d'Ascot Corner.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - De nouveaux adaptateurs reçus pour mettre nos radars. On attend la décision de Bell pour en placer un sur le chemin Biron ;
 - Le garage municipal, on a commencé nos travaux et on a bloqué la circulation le 19 septembre et on s'en excuse ;
 - Le déneigement, le contrat est signé pour les 3 prochaines années ;
 - Les travaux à venir ; connexion à l'aqueduc et à l'égout sur la rue du Parc, accotement, fossé et ponceau ;
 - Les réserves de sable et sel sont achetées pour l'hiver ;
 - Un ponceau remplacé sur Sand Hill ;
 - L'entretien fait aux bornes incendies ;
 - Un suivi pour ce qui va se passer avec nos trottoirs.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, dans le journal communautaire on peut voir qu'il se passe beaucoup d'activités par rapport à l'offre des loisirs pour les différents groupes d'âge. Ça permet aux gens de rester intégrés à leur milieu. Ça garde les gens actifs et permet de socialiser. C'est en ligne avec la politique familiale. Notre directrice des loisirs travaille dans ce sens ;
 - Les activités à venir cet automne : fête d'Halloween, fête de Noël ;
 - Une rencontre du PAI est prévue cet automne, nous ferons un suivi en octobre pour s'assurer que ça avance ;
 - Un brunch des Chevaliers de Colomb dimanche prochain pour financer le journal. L'assemblée régulière du journal se tiendra le 16 octobre prochain au Centre multifonctionnel à 19 h 00. Vous êtes toujours les bienvenus ainsi que ceux qui veulent s'impliquer.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'urbanisme, notre projet de construction d'un garage et d'une caserne avance. Il y a également un projet à venir à l'emplacement du Routier 2000 ;
 - L'OMH, il n'y a rien de nouveau ;
 - La piste cyclable sur ancien trajet du Québec Central, ça avance. À la dernière réunion, on apprend qu'il y aura un moratoire sur la totalité du tracé. Nous sommes en attente afin de savoir ce qui va se passer. On demande que le moratoire ne tienne pas compte de notre section ;
 - Une entrave sur le pont, demain, de 9 h 00 à midi.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - L'augmentation de la capacité des étangs, le coût du projet approche le million de dollars ;
 - Une mise en place d'une politique des plastiques industriels ;
 - Le 20 octobre prochain au garage municipal, se tiendra la journée Environnement qui transformera le garage en écocentre pour une journée. Nous avons l'aide des employés municipaux. Nous avons plusieurs conteneurs pour les différents rebuts.
 - Des suggestions pour l'environnement, nous sommes ouverts à vos commentaires.

8.1.1

2018-10-223 GESTION DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2017 :

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2017 de la gestion de l'eau potable a été achevé et déposé par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport annuel 2017 de la gestion de l'eau potable tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-10-224 AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à une subvention pour la construction de la nouvelle caserne incendie située à Ascot Corner, le MAMOT demande à chacune des municipalités constituant la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus une résolution qui confirme la volonté de modifier l'article 16 de *l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale* (ci-après : l'Entente) pour prévoir que la durée de l'Entente est de 20 ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que l'article 16 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale soit modifiée pour établir la durée de l'entente pour une durée de 20 ans;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente suite à la modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2018-10-225 ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS POUR LA LOCATION DE LA NOUVELLE CASERNE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner doit conclure une entente avec la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus

concernant la location de la nouvelle caserne incendie et les conditions de l'achat par la Régie après une période de location de 20 ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à signer l'entente pour la location de la caserne incendie à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour une période de 20 ans et qui comprend les conditions de vente à la Régie après 20 ans de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2018-10-226 BUDGET 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX (RISH):

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2019 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 2 524 597 \$ de revenus et de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2018-10-227 APPUI À LA COALITION POUR UNE NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE :

ATTENDU QUE la navigation sur les plans d'eau navigables est réglementée par la *Loi sur la marine marchande du Canada* :

ATTENDU QUE cette Loi concerne principalement la sécurité et la minimisation des entraves à la navigation, mais n'est absolument pas le bon outil pour relever les défis environnementaux liés à la prolifération des puissants bateaux sur nos lacs et nos rivières ni à la circulation des pétroliers sur les principales voies navigables ;

ATTENDU QUE la navigation de plaisance devrait être traitée différemment et distinctement de la marine marchande ;

ATTENDU QUE la Coalition pour une navigation responsable et durable est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à élaborer, à l'intention du gouvernement fédéral, des solutions législatives efficaces de façon à ce que les communautés riveraines de plans d'eau navigables puissent avoir une meilleure maîtrise du nombre d'embarcations et des impacts qu'ils ont sur les rives et la qualité de l'eau de leurs lacs et rivières.

ATTENDU QUE la Coalition compte s'appuyer sur des études scientifiques rigoureuses pour démontrer les impacts négatifs importants sur l'environnement ;

ATTENDU QUE la Coalition a reçu l'appui du Conseil d'administration du regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et du regroupement des organismes de bassins versants du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le Conseil appuie la Coalition pour une navigation responsable et durable dans sa démarche en vue de soumettre des propositions législatives au gouvernement fédéral eu égard à la navigation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2018-10-228 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU SITE DE LA MINE ASCOT :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel ST-Onge est actuellement nommé comme représentant de la municipalité d'Ascot Corner au Conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel ST-Onge n'est plus à l'emploi de la municipalité et que la municipalité désire nommer monsieur Jonathan Piché pour le remplacer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise de nommer monsieur Jonathan Piché comme remplaçant à monsieur Daniel St-Onge à agir comme représentant de la municipalité d'Ascot Corner au Conseil d'administration de la Corporation de revitalisation du site de la mine Ascot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2018-10-229 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes reçoit une subvention pour réaliser ce projet, mais l'attribution de cette subvention est conditionnelle à ce que le milieu s'implique pour une somme dont l'objectif est de 14,300 \$ pour le maintien de toutes les activités;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2018-10-230 JOUR DU SOUVENIR :

CONSIDÉRANT QU' il y a deux activités afin de souligner le Jour du Souvenir à East Angus; soit le 3 novembre 2018 à 18 h 00 par un souper solennel qui aura lieu à la Salle des Chevaliers de Colomb au coût de 20.00 \$ par personne et le dimanche 11 novembre 2018 il y aura une messe à 10 h 30 à l'Église St-Louis de France et par la suite la cérémonie et le dépôt d'une couronne de fleurs au cénotaphe;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner délègue madame la mairesse et monsieur Jean-Pierre Beaudoin pour la journée du 11 novembre 2018 et que la Municipalité paie le coût d'une couronne de fleurs au montant de 65.00 \$.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2108-10-231 AUTORISATION DE SIGNATURE AUX COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ EN L'ABSENCE DE MADAME LA MAIRESSE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le conseiller René Rivard à agir comme signataire aux comptes de la municipalité d'Ascot Corner à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke (transit 50124) aux numéros de comptes 300341, 304699, 303533 et 307122 en l'absence de madame la mairesse Nathalie Bresse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2018-10-232 REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH :

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Lise Desruisseaux Bégin comme représentante municipale au conseil d'administration de l'OMH prend fin en novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Desruisseaux Bégin est intéressée à refaire un mandat de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte madame Lise Desruisseaux Bégin comme représentante municipale au conseil d'administration de l'OMH pour un mandat de trois (3) ans à partir du 2 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-10-233 ^{8.1.11} **RÉSOLUTION POUR SIGNALER L'INQUIÉTUDE DES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PISTE CYCLABLE DE LA SAINT-FRANÇOIS D'UN POSSIBLE MORATOIRE JUSQU'EN MARS 2019 SUR LA SIGNATURE DES BAUX ET LE RETRAIT DU RAIL ENTRE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE ET SHERBROOKE :**

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faites au MTMDET pour une remise en service du rail entre Thetford Mines et Vallée-Jonction et que nous avons été informés qu'un moratoire jusqu'en mars 2019 sur la signature des baux et le démantèlement du rail est imminent sur l'ensemble du tronçon entre Vallée-Jonction et Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas eu de demande pour le tronçon entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le projet avance rondement et que des efforts en temps ainsi que des sommes importantes ont déjà été engagés dans le projet par les partenaires;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités ont déjà eu l'accord de démanteler des parties du rail et que des baux ont été signés ou sont en voie d'être signés avec le MTMDET pour la réalisation du projet de la piste cyclable de la Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres sont en cours ou ont été ouverts pour le démantèlement de sections importantes du rail et que les délais de la validité des offres ne permettent pas d'attendre jusqu'en mars 2019 pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT QUE la viabilité du tronçon entre Thetford Mines et Sherbrooke est remise en question pour la circulation des trains au niveau financier;

CONSIDÉRANT QUE des sections importantes du rail sont manquantes ou très instables entre Thetford Mines et Saint-Joseph-de-Coleraine et que la réhabilitation du rail sur cette section est pratiquement irréalisable;

CONSIDÉRANT QUE l'état général du rail est médiocre, que les différentes études de coûts et d'opportunités de relance dans le Haut-Saint-François se sont soldées par un échec quant à la relance du rail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**, de signaler l'intérêt et l'importance pour les municipalités participantes au projet de la piste cyclable de la Saint-François que le tronçon entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke soit retiré du moratoire afin que le projet de piste cyclable puisse se poursuivre et être garanti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-10-234 ^{8.1.12} **DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MADAME CHANTAL LAMBERT SIÈGE NUMÉRO 5 :**

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Lambert nous a informé de sa démission du siège numéro 5, le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la démission de madame Chantal Lambert au siège numéro 5.

EN CONSÉQUENCE, le directeur général indique que le siège numéro 5 est vacant à partir du 2 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-10-235 ^{9.1} **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 567B CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX :**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les employés concernés ont été rencontrés pour être informés des changements en lien avec leur code d'éthique tel que le prévoit la loi, et ce, dans les délais règlementaires;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été donné le 10 septembre 2018 pour informer de l'adoption du règlement numéro 567B concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux à la séance du 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 567B concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le présent règlement a pour objet d'ajouter un article au règlement actuel qui spécifie les postes des employés municipaux de la municipalité d'Ascot Corner qui après la fin de leur emploi à la municipalité ne doivent pas occuper une fonction qui pourrait leur permettre d'en tirer un avantage indu de par leur fonction antérieure à titre d'employé de la municipalité.

Le secrétaire-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-10-236 ^{9.2} **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 651 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 651 concernant modifiant le règlement 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Ascot Corner.

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme afin d'apporter des précisions sur la section concernant les conflits d'intérêts.

Le secrétaire-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE

11.1
2018-10-237 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE D'INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE la conseillère madame Chantal Lambert a démissionné du siège numéro 5 et que nous devons la remplacer comme représentante à la Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseiller Éric Mageau soit mandaté afin de représenter la municipalité au conseil d'administration de la Régie d'incendie pour l'année 2018 et suivante en remplacement de la conseillère madame Chantal Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.2
2018-10-238 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE la conseillère madame Chantal Lambert a démissionné du siège numéro 5 et que nous devons la remplacer comme représentante à la Chambre de Commerce;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la conseillère Gina Castelli soit mandatée afin de représenter la municipalité au conseil d'administration de la Chambre de Commerce pour l'année 2018 et suivante en remplacement à la conseillère madame Chantal Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.
2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 40)
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Maryse Labonté concernant :

- La démission de madame Lambert, va-t-elle occasionner des élections ?
- La dépense de poteau en U galvanisé;
- La SPA, quand sera le prochain rapport?

Madame Erika Lauzon concernant :

- La conclusion des étudiants de l'Université McGill est prévue quand?
- L'étude, pourrait-elle proposer de réduire la vitesse ?

- Une demande d'ajouter un point à l'étude à propos de la carrière de monsieur Leblanc qui approvisionne la ville de Sherbrooke ?

^{13.}
2018-10-239 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 5 novembre 2018 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

